

# PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉVAUDAN

### MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES PUBLICS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE de Chaldecoste, Sinières Planes, Saint Laurent et Pic de Mus, sur le territoire de la commune de SAINT LAURENT DE MURET

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF - BCPPAT - 2018 *193* - 000*2* du *12 juillet* 2018, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de Chaldecoste, Sinières Planes, Saint Laurent et Pic de Mus, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de SAINT LAURENT DE MURET, sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité des captages de Chaldecoste, Sinières Planes, Saint Laurent et Pic de Mus, et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du lundi 30 juillet 2018 au jeudi 30 août 2018 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la communauté de communes du Gévaudan.

M. Georges BLANC, artisan-commerçant-responsable d'entreprise, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public :

- lundi 30 juillet 2018 de 10 h à 12 h, en mairie de Saint Laurent de Muret,
- mercredi 8 août 2018 de 10 h à 12 h, au siège de la communauté de communes du Gévaudan à Marvejols,
- mardi 14 août 2018 de 10 h à 12 h, en mairie de Saint Laurent de Muret
- jeudi 30 août 2018 de 15 h à 17 h, en mairie de Saint Laurent de Muret.

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable au siège de la communauté de communes du Gévaudan et en mairie de Saint Laurent de Muret aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
  - soit portées sur les registres d'enquête déposés au siège de la communauté de communes et en mairie,
  - soit adressées, par écrit, à la communauté de communes du Gévaudan - à l'attention de M. Georges BLANC, commissaire enquêteur - « enquête de mise en conformité de captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Saint Laurent de Muret », 4 rue des Chazelles - 48100 Marvejols ,
  - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la communauté de communes du Gévaudan, en mairie de Saint Laurent de Muret, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

  
Thierry OLIVIER